



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/50
TD/B/COM.1/EM.18/3
25 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base

Réunion d'experts sur la diversification de la production
et des exportations dans les pays en développement dépendant
des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul
produit, pour leur industrialisation et leur développement,
compte tenu des besoins particuliers des PMA
Genève, 26-28 juin 2002

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LA DIVERSIFICATION
DE LA PRODUCTION ET DES EXPORTATIONS DANS LES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT DÉPENDANT DES PRODUITS DE BASE,
Y COMPRIS LES PAYS EXPORTATEURS D'UN SEUL PRODUIT,
POUR LEUR INDUSTRIALISATION ET LEUR DÉVELOPPEMENT,
COMPTE TENU DES BESOINS PARTICULIERS DES PMA**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 26 au 28 juin 2002

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Résumé établi par le Président	2
II. Questions d'organisation.....	9
<i>Annexe</i>	
Participation.....	11

Chapitre I

RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

1. Les experts ont souligné que les pays en développement tributaires des produits de base devaient exploiter le secteur des produits de base pour assurer leur développement et diversifier leur production et leurs exportations de produits de base là où ils possédaient des avantages comparatifs et pouvaient devenir compétitifs. À cet effet, ils doivent ajouter de la valeur à leurs matières premières en les transformant, pénétrer des marchés à plus forte valeur ajoutée, mieux se positionner dans les filières mondiales de produits et participer davantage aux réseaux de distribution et de commercialisation. L'amélioration et la différenciation des produits, en particulier grâce au marquage ou à une image de qualité, sont également essentielles, car elles renforcent la compétitivité et donnent de la valeur ajoutée. C'est pourquoi les innovations d'ordre économique, technique et institutionnel sont la clef d'une diversification réussie. Parvenir à un niveau élevé de diversification sur un marché mondial dynamique et de plus en plus libéralisé constitue un véritable défi.
2. La diversification est plus difficile pour les pays confrontés à des contraintes climatiques ou physiques et à des obstacles systémiques hérités du passé. Dans de telles circonstances, il est plus compliqué de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies sur les créneaux rentables de la chaîne de valeur et l'on peut se demander si la diversification des exportations est une solution souhaitable.
3. Après avoir procédé à de vastes réformes de leurs marchés et de leurs institutions, certains pays dépendant des produits de base ont constaté que la libéralisation du système commercial ne leur avait pas apporté les bienfaits escomptés (par exemple, accès aux marchés, prix équitables, débouchés commerciaux). Cette situation révèle l'incapacité de nombreux pays de satisfaire aux exigences de qualité diverses et souvent changeantes (y compris dans le contexte des Accords de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et sur les obstacles techniques au commerce) ainsi qu'aux normes draconiennes imposées par les importateurs des pays développés. Il importe également de réduire et d'harmoniser les lourdes procédures de documentation commerciale.
4. La concentration des marchés a également été considérée comme un obstacle majeur empêchant les pays tributaires des produits de base de tirer pleinement parti des échanges internationaux. La répartition des gains entre les participants à la chaîne de valeur se fait de telle manière que la plupart des acteurs des pays en développement dépendant des produits de base, en particulier les petits producteurs, ne reçoivent pas une part équitable. Par ailleurs, les mesures qui faussent le commerce (par exemple, les subventions dans les pays développés) et la progressivité des droits de douane sont un frein à la production et aux exportations des pays tributaires des produits de base. Les subventions ont des incidences non seulement sur les secteurs subventionnés, mais aussi sur d'autres secteurs où, par des effets de prix croisés, elles contribuent à une offre excédentaire.
5. L'application des Accords de l'OMC pose de grosses difficultés aux pays en développement tributaires des produits de base, mais leur offre aussi la possibilité de se diversifier dans la production de produits de base dynamiques et non traditionnels ainsi que dans

le secteur manufacturier et les services. Les pays devraient étudier et exploiter systématiquement les options que leur offrent les Accords de l'OMC. Dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, ils devraient prêter une plus grande attention aux mesures de la «catégorie verte». Les contingents tarifaires doivent être mieux appliqués, et être mieux utilisés par les exportateurs.

6. Les politiques et les stratégies de diversification des exportations de produits de base doivent être revues tant sur le plan théorique qu'au niveau pratique. Les pays en développement tributaires des produits de base doivent concevoir des stratégies de diversification viables et cohérentes visant à accroître leurs avantages concurrentiels et comparatifs. Ils devraient commencer par analyser les avantages offerts par tel ou tel produit, par exemple, en ciblant les produits de base selon les zones agroécologiques. Ce faisant, il importe de faire la différence entre la production vivrière et la production de cultures d'exportation et de ne pas compromettre la sécurité alimentaire - laquelle subit déjà les effets des diverses mesures de soutien et de protection accordées à leur agriculture par les pays développés. Des organisations internationales comme la CNUCED, la FAO et le Fonds commun pour les produits de base devraient aider les pays à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des stratégies de diversification, et notamment faire preuve d'une grande ouverture d'esprit pour considérer tous les projets et programmes qui ont des effets positifs sur le développement plutôt que de donner la priorité exclusive à tel ou tel aspect (par exemple, l'environnement) ou d'insister sur certains idéaux (par exemple, la réduction de la pauvreté), qui de toute façon résultent normalement de l'exécution de projets de qualité.

7. Les politiques et les stratégies de diversification des pays en développement tributaires des produits de base devraient notamment comprendre les éléments suivants: distribution de semences de qualité; amélioration de la promotion et de la qualité des produits; transfert de technologies appropriées et d'un coût abordable; amélioration de la collecte et de la diffusion d'informations concernant la commercialisation; réduction des coûts de transaction et augmentation des prix à la production; amélioration des infrastructures physiques; promotion des investissements étrangers et locaux; développement de l'information et renforcement des capacités locales de gestion financière; et amélioration du savoir-faire technique ainsi que des compétences en matière de commercialisation et de négociations commerciales. Il importe également de tenir compte de l'intensité de main-d'œuvre d'autres activités. Les experts ont reconnu qu'il fallait améliorer les compétences et la protection sociale des travailleurs du secteur des produits de base. Ils ont exhorté les gouvernements à mettre en place des programmes de formation professionnelle pour les travailleurs et les jeunes. Ils ont également recommandé que la CNUCED organise des activités de formation dans les domaines de l'amélioration et de la différenciation des produits et de la recherche-développement.

8. L'initiative «Tea Mark», par laquelle un groupe de pays producteurs de thé vendra sa «marque» à des sociétés de négoce, a été jugée intéressante. Les experts ont souhaité qu'elle soit reproduite pour d'autres produits de base importants pour les pays en développement. Un appui financier de la communauté internationale a également été jugé indispensable.

9. Les experts ont souligné l'importance des marchés locaux dans le démarrage du processus de diversification. Le développement de connaissances et d'un savoir-faire techniques fondés sur des produits demandés par le marché *local*, mais en prenant en compte les exigences de qualité

du marché *mondial*, constituait une première étape essentielle. Dans la plupart des cas, il n'existe pas de lien intermédiaire entre les producteurs traditionnels et le marché international.

L'expérience de plusieurs pays en développement tributaires des produits de base montre qu'une combinaison de techniques «traditionnelles» autochtones et de pratiques de gestion modernes peut être la clef du succès. Par exemple, au Bangladesh, habituer les artisans locaux aux caractéristiques et exigences de qualité du marché mondial du textile a été un facteur de réussite. De même, l'emploi conjugué de connaissances artisanales traditionnelles et de technologies et d'équipements appropriés explique le succès des exportations de meubles en bois de palmier des Fidji. Cette approche limite les besoins en capitaux et technologies importés. Dans de nombreux cas, les technologies modernes pourraient être adoptées progressivement. Les producteurs locaux devraient être encouragés à exploiter leur créativité et leur savoir-faire pour fabriquer les produits qu'ils savent le mieux faire. Il serait peu onéreux d'utiliser des technologies intermédiaires, qui sont fiables en termes de disponibilité et de maintenance et qui satisfont aux normes de qualité. Il est aussi possible d'utiliser le matériel disponible au niveau local.

L'ouverture de boutiques et de magasins dans les grandes villes industrielles pour vendre les produits de qualité des pays en développement tributaires des produits de base est un moyen de faire connaître les producteurs et de promouvoir l'image et la marque de leurs produits, ainsi que ceux du pays.

10. Les participants ont mis l'accent sur l'intérêt des échanges d'expériences et de produits entre pays en développement, et sur l'utilité des mécanismes régionaux dans ce domaine.

11. Concernant le problème d'excédent que connaissaient plusieurs produits de base, il a notamment été suggéré (comme dans le cas du café, par exemple) d'empêcher que des produits de qualité inférieure n'entrent sur le marché. Certains ont considéré que l'initiative de l'Organisation internationale du café consistant à définir des normes minimales de qualité afin d'atténuer l'impact négatif de la vente de cafés de qualité inférieure pouvait être une solution. Les experts ont recommandé que la CNUCED et d'autres organisations internationales étudient la question et fournissent l'aide technique nécessaire. Il a également été dit que les accords internationaux de produit n'étaient pas aussi mauvais qu'on l'avait souvent laissé entendre.

12. La prédominance sur un marché de grandes entreprises possédant des noms de marque bien établis a été considérée comme un obstacle majeur pour les petites entreprises des pays en développement tributaires des produits de base tentant d'entrer sur ce marché. Bien que les entreprises des pays en développement doivent se mesurer à l'efficacité technique des grandes entreprises, ainsi qu'à leur puissance financière, politique et commerciale, elles peuvent parallèlement bénéficier de points d'entrée potentiellement profitables dans les chaînes internationales de plus-value des produits de base. L'entrée de producteurs et d'exportateurs dans la chaîne dépend non seulement des aspirations des entreprises intéressées, mais aussi des caractéristiques du produit, des prescriptions techniques, de la structure du marché et de l'organisation du commerce. Les experts ont reconnu que pour faire accepter leurs produits différenciés (par exemple, des fruits exotiques) sur le marché, les entrepreneurs devaient s'organiser en associations professionnelles pour éliminer les goulets d'étranglement à différents niveaux de la chaîne locale d'approvisionnement (logistique, manutention, bureaucratie) et garantir la qualité.

13. L'établissement de réseaux et de groupements pour l'échange d'informations et une coopération portant sur la conception, la commercialisation et la fourniture de services après-vente peut beaucoup contribuer à la solution des problèmes d'accès aux marchés. Des outils aussi simples que les téléphones mobiles et les émissions radiophoniques sont très utiles pour diffuser l'information. La diffusion d'informations sur le commerce, les marchés et les supermarchés, de préférence en temps réel, ainsi que la publication d'études et de tendances concernant les produits de base, ont été considérées comme des éléments essentiels du processus de diversification. À cet égard, l'utilité du portail INFOCOMM de la CNUCED a été soulignée. Il a été suggéré que la CNUCED renforce ses services de fourniture d'informations et coordonne ses efforts avec d'autres sources.
14. Les exportateurs et les négociants des pays en développement tributaires des produits de base devaient améliorer leurs compétences dans les domaines du droit commercial, de l'utilisation des technologies de l'information pour le commerce et de la recherche de micromarchés spécialisés. La CNUCED et d'autres organisations internationales ont été invitées à fournir l'assistance technique nécessaire.
15. L'établissement de partenariats avec des entreprises étrangères ayant une plus grande expérience de la recherche-développement, l'adaptation aux besoins locaux de techniques étrangères, la mise au point de nouvelles techniques en fonction des conditions locales et l'expérimentation de nouveaux produits d'exportation ont été jugés essentiels pour la diversification. À cet égard, l'agriculture contractuelle peut être un bon outil d'organisation des marchés au niveau local. Des contrats à prix variables peuvent contribuer à rendre les livraisons plus sûres pour les entreprises de transformation.
16. Les stratégies de diversification doivent être adaptées à chaque pays. Les pays dont le secteur privé est peu développé dans la production et l'exportation de produits de base non traditionnels doivent concevoir des systèmes d'appui et les gouvernements et les organismes internationaux de développement doivent fournir une aide dans les domaines suivants: formation et renforcement des capacités, commercialisation, amélioration des infrastructures et financement.
17. Des modèles comme le commerce équitable peuvent être utiles pour redistribuer la valeur ajoutée aux producteurs, inciter à fabriquer des produits de qualité, améliorer la protection des travailleurs et associer des entreprises locales aux entreprises étrangères. Le commerce équitable doit toutefois tenir compte des conditions locales.
18. Pour soutenir la concurrence et établir leur crédibilité auprès de leurs partenaires commerciaux et financiers, les entreprises doivent parfois se regrouper pour garantir les contrats de production passés avec des entreprises et des banques étrangères.
19. Toute amélioration concernant un produit de base devrait être axée sur la rentabilité afin de réduire au minimum la dépendance à l'égard du gouvernement et de la communauté financière, et d'en garantir la viabilité. Les entreprises ont besoin d'un appui international pour l'élaboration de leurs plans d'activité et de commercialisation. C'est en développant au maximum les sous-produits que l'on exploitera le plus efficacement les produits de base et que l'on pourra ainsi contribuer au remplacement des importations et trouver d'éventuels débouchés à

l'exportation. Par exemple, toutes les parties de l'ananas sont utilisables; la canne à sucre peut servir à fabriquer du mobilier, à produire des aliments pour le bétail et à générer de l'électricité; et les vieux palmiers peuvent être utilisés pour la fabrication de meubles de luxe.

20. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité, on a souligné que les pays en développement devaient être informés des normes reconnues au niveau international, telles que celles de l'Organisation internationale de normalisation et celles du système d'analyse des risques aux points critiques de la Food and Drug Administration des États-Unis. Dans ce contexte, il a été recommandé que la CNUCED, en coopération avec d'autres organisations internationales, mobilise l'appui nécessaire pour créer des centres d'information sur la technologie et l'emballage à l'intention des pays en développement tributaires des produits de base.

21. Il a été noté que dans certains cas, des sociétés transnationales avaient contribué, en établissant des filiales et des coentreprises, à l'apport de nouvelles technologies, à la modernisation des pratiques de gestion, à l'amélioration de la qualité et à la valorisation des ressources humaines. Toutefois, ce sont les gros marchés disposant d'une importante main-d'œuvre qualifiée et permettant de réaliser des économies d'échelle qui attirent particulièrement les investisseurs étrangers. Des systèmes d'assurance pour les investissements dans les pays en développement sont souhaitables.

22. Les experts ont étudié la situation de produits de base comme l'arachide, le coton et le cachemire, pour lesquels des problèmes de chute et de variations sensibles des prix, de sécheresse et de qualité s'étaient posés ces dernières années. Dans certains cas, les producteurs avaient spontanément réagi en diversifiant leur activité vers la production d'aliments pour le bétail, la production de produits ethniques et la filature. Toutefois, étant donné les limites de ces solutions individuelles, la constitution d'associations industrielles peut être un meilleur moyen de régler le problème. La CNUCED a été invitée à étudier cette question.

23. L'absence d'infrastructures de transport et de communication adéquates a été considérée comme un obstacle majeur aux échanges, en particulier pour les pays en développement sans littoral, un grand nombre de pays africains et les petits pays insulaires. La coopération entre les secteurs public et privé et la communauté internationale dans les domaines du financement et de la maintenance a été jugée essentielle pour le développement et la pérennité des infrastructures physiques. Il a été proposé que l'OMC tienne compte de la situation particulière des pays sans littoral.

24. Les experts ont souligné l'absence d'infrastructures de contrôle de la qualité telles que laboratoires et services d'inspection, qui expliquait la difficulté des pays à respecter les prescriptions prévues dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et dans l'Accord sur les obstacles techniques au commerce. Ils ont recommandé de créer des bureaux nationaux de normalisations et des laboratoires d'essais régionaux ou de moderniser ceux qui existaient déjà. Les règles d'origine étaient aussi souvent difficiles à comprendre et à respecter.

25. La nécessité d'utiliser un système approprié d'évaluation (quantitative et qualitative) a souvent été sous-estimée alors qu'un tel système est indispensable pour déterminer avec

précision la valeur des marchandises. Il permet en outre de réduire les coûts de transaction et le nombre de différends, d'améliorer la collecte des recettes publiques, de lutter contre la fraude et d'accroître les recettes d'exportation. Les experts se sont déclarés favorables à la mise au point d'un système international et ont demandé aux organisations internationales de contribuer à sa diffusion la plus large possible.

26. Les experts ont souligné l'utilité de normes régionales adaptées aux spécificités locales (par exemple, un climat tropical), en précisant toutefois que ces normes devaient avoir pour point de référence des normes internationales afin d'éviter l'isolement d'une région. À cet égard, ils ont recommandé de fournir une assistance technique aux organisations régionales, en particulier en Afrique, afin qu'elles puissent participer effectivement aux travaux d'instances internationales chargées de définir les normes de qualité, comme le Codex Alimentarius. Ils ont en outre engagé les gouvernements des pays en développement à recourir aux associations professionnelles nationales à cette fin. Par exemple, la création de comités pour la santé animale et végétale contribuerait à améliorer la qualité des produits en amont.

27. Une entreprise avait par exemple réussi à diversifier sa production en passant d'un produit de base comme le café à des fruits frais tropicaux (et, plus récemment encore, à des produits biologiques), en analysant la demande internationale et en suivant les conseils d'organisations régionales spécialisées. L'expérience avait été concluante car l'exportateur avait pu appliquer les normes de qualité requises par les acheteurs internationaux en réalisant régulièrement des audits, en formant les agriculteurs et en utilisant un emballage approprié. Un autre facteur de succès avait été l'assistance fournie par des organismes de promotion en Suisse, aux Pays-Bas et aux États-Unis, qui avaient assuré le lien entre les importateurs et les chaînes de supermarchés. Il a toutefois été noté que certains pays risquaient, à vouloir imiter cet exemple, de rencontrer des difficultés pour ce qui était de la qualité, des coûts de transport et de la traçabilité d'un produit «du champ à l'assiette».

28. On a fait observer que dans certains cas, le traitement préférentiel accordé aux exportations vers certaines régions (par exemple, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique exportant vers l'Europe ou certains pays d'Amérique latine exportant vers l'Union européenne et les États-Unis) aboutissait à des pratiques commerciales discriminatoires pour d'autres régions. Un expert a suggéré d'accorder le même traitement commercial à tous les pays en développement, mais les pays en développement tributaires de produits de base qui bénéficient de préférences ont souligné combien il était important qu'ils continuent à en bénéficier. Il a été proposé d'évaluer les incidences des régimes préférentiels sur le commerce.

29. De l'avis général, on ne saurait sous-estimer l'importance du financement pour la diversification de la production et des exportations de produits de base. À Veracruz (Mexique), un programme vise à reboiser des zones plantées de café de qualité inférieure et à promouvoir la culture d'autres produits présentant des avantages comparatifs. Cette approche nécessite des plans d'investissement à long terme rassemblant toutes sortes d'acteurs financiers (institutions financières internationales, banquiers, investisseurs, etc.), en coopération avec les associations de producteurs.

30. Les banques ne s'intéressent guère au financement de stratégies de diversification des produits de base en raison des risques et des problèmes inhérents. Toutefois, on pourrait

atténuer ces risques - et encourager ainsi ce financement - en faisant preuve de la diligence voulue et en améliorant la structure des projets et du système financier.

31. Les experts ont estimé qu'il fallait trouver d'autres moyens de financer les programmes de diversification, en ayant recours, par exemple, à des fonds spéciaux pour le développement, à des fonds de capital-risque, à la création de coentreprises ou à des fonds autorenouvelables. Il faudrait simplifier l'accès aux organismes de promotion des investissements dans les pays développés et les pays donateurs. Les experts ont suggéré de mobiliser des sources nationales de financement en faisant appel à de nouveaux partenaires de développement, et ils ont recommandé de renforcer le rôle des banques agricoles et de mettre en place des mécanismes d'assurance. Il a été proposé que les organisations internationales envisagent de participer au capital des entreprises qui se diversifiaient.

32. S'agissant du cas particulier des pays dépendant de ressources minérales, les experts ont noté que les petites et moyennes entreprises extractives pouvaient beaucoup contribuer à la diversification dans la plupart des pays en développement, et qu'elles pouvaient utilement compléter les structures existantes partagées entre quelques grandes compagnies et une multitude d'entreprises artisanales du secteur informel. Toutefois, le développement des petites et moyennes entreprises est souvent entravé par l'absence de conditions favorables et le manque de capitaux, de compétences et d'infrastructures. La coopération régionale, comme celle de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), pourrait grandement faciliter la création de telles entreprises. Elle est aussi un bon moyen d'améliorer les infrastructures et de s'attaquer aux problèmes qui se posent dans d'autres secteurs comme l'agriculture. Les experts ont en outre noté que les études géologiques régionales étaient importantes et qu'il fallait trouver les ressources financières et techniques nécessaires à la réalisation de travaux géologiques de base.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Convocation de la Réunion d'experts

33. La Réunion d'experts sur la diversification de la production et des exportations dans les pays en développement dépendant des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul produit, pour leur industrialisation et leur développement, compte tenu des besoins particuliers des PMA, a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 26 juin au 28 juin 2002.

B. Élection du bureau

34. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau suivant:

Présidente: M^{me} Rosediana Suharto (Indonésie);

Vice-Président/Rapporteur: M. Kari Laaksonen (Finlande).

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 de l'ordre du jour)

35. À la même séance, la Réunion a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/EM.18/1; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau;
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
3. Diversification de la production et des exportations dans les pays en développement dépendant des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul produit, pour leur industrialisation et leur développement, compte tenu des besoins particuliers des PMA;
4. Adoption du rapport de la Réunion.

D. Documentation

36. Pour l'examen de la question de fond de son ordre de jour, la Réunion d'experts était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée «Diversification de la production et des exportations dans les pays en développement dépendant des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul produit, pour leur industrialisation et leur développement, compte tenu des besoins particuliers des PMA» (TD/B/COM.1/EM.18/2), d'une annexe statistique à cette note (UNCTAD/DITC/COM/Misc.44) et d'un document intitulé «Food Quality Standards: Definitions and Role in International Trade» (UNCTAD/DITC/COM/34).

E. Adoption du rapport de la Réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

37. À sa séance de clôture, la Réunion d'experts a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité de la Présidente, le rapport final de la Réunion.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Des experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion:

Afghanistan	Jamaïque
Allemagne	Kenya
Angola	Madagascar
Bangladesh	Maroc
Bolivie	Mexique
Burkina Faso	Mongolie
Burundi	Népal
Chine	Niger
Costa Rica	Nigéria
Cuba	Oman
Djibouti	Ouganda
Égypte	Paraguay
Équateur	Pays-Bas
Érythrée	Philippines
Espagne	République arabe syrienne
États-Unis d'Amérique	République centrafricaine
Éthiopie	République démocratique du Congo
Fédération de Russie	République-Unie de Tanzanie
Finlande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Rwanda
Grèce	Sénégal
Guinée	Suisse
Guinée-Bissau	Swaziland
Honduras	Thaïlande
Indonésie	Togo
Iran (République islamique d')	Tunisie
Italie	Zimbabwe
Jamahiriya arabe libyenne	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Réunion:

Fonds commun pour les produits de base

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP)

Ligue des États arabes

Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

Organisation internationale de métrologie légale

Organisation internationale du café.

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/EM.18/INF.1.

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la Réunion:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation mondiale du commerce.

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées:

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres

Oxfam International.

5. Les invités ci-après ont participé à la Réunion:

M. Claude Auroi, IUED, Suisse

M. John R. Cole-Baker, CSA Group, Irlande

M. Henry Lartey, Ghana

M. Marco Muñoz, Mexique

M^{me} Bibi Russel, Bangladesh

M. Peter Ryan, Fidji.
